

Remplacement du président par M. Treilhard, lors de la séance du 7 septembre 1790

Jean-Baptiste Treilhard

Citer ce document / Cite this document :

Treilhard Jean-Baptiste. Remplacement du président par M. Treilhard, lors de la séance du 7 septembre 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 août au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 648;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8222_t1_0648_0000_4

Fichier pdf généré le 08/09/2020

citoyen une adresse où sont manifestés nos sentiments les plus sincères.

« Notre colonel, M. de Lameth, applaudit aux mouvements de nos cœurs; et persuadé lui-même que rien ne sera jamais capable de faire changer les sentiments de subordination et de confiance qui animent les soldats qui sont sous ses ordres, il a adhéré avec empressement et joie à la demande que nous lui avons faite de vous donner une nouvelle preuve de notre attachement et de notre soumission à vos sages décrets, ainsi qu'à l'obéissance entière que nous aurons toujours envers nos officiers et nos chefs, dont nous connaissons les vues sages et patriotiques.

« C'est dans ces sentiments que le régiment de la Couronne a l'honneur de vous supplier de croire à son dévouement et au respect avec lesquels seront toute leur vie, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

Les sous-officiers, caporaux, appointés, grenadiers, chasseurs et fusiliers du régiment de la Couronne.

Signé: Legrand, adjudant; Goussen, adjudant.

Compagnie de grenadiers: Tratteux, sergent-major; Hutremont, fourrier; Tiercelin, sergent; Vacher, appointé; Rondeau, grenadier; Castillard, grenadier; Hugot, grenadier, pour tous les grenadiers; Terrier, sergent-major de Devius. Compagnie de Dubuisson: Courvoisier, fourrier, Waspire, sergent-major; Campanet, sergent-major; Baudin, f.; Pel-liat, f.; Flamblèce, Reverdi, fusilier, pour toute la compagnie. Compagnie des chasseurs: Blain, sergent-major; Bourbon, fourrier; Frappé, chasseur; Hergone, chasseur, pour toute la compagnie. Compagnie de Vitray: Celma, fourrier; Lagier, sergent-major; Landry, sergent; de Jorge, caporal; Zacharie, caporal; Pinard, sergent; Labarre, caporal; Rambaud, soldat, pour toute la compagnie de Vitray. Compagnie de des Isles: Landois, sergent-major; Aubry, fourrier; Martin, caporal; Marlière, caporal; Lebon, appointé; Faucheux, fusilier; Pot-ton, sergent, pour toute la compagnie. Compagnie de Duchausse: Desenclos, sergent-major; Turpin, fourrier; Etienne, fusilier; Phalempin, fusilier; Roze, fusilier, pour toute la compagnie. Compagnie de Baudreuil: Legros, sergent-major; Julliard, fourrier; Mille, caporal; Lormellie, fusilier, pour toute la compagnie. Compagnie de La Bastide: Robquin, fourrier; Burette, fusilier; Léguiller, sergent-major; Etienne, caporal; Latreille, fusilier, pour toute la compagnie.»

(Applaudissements les plus vifs et les plus réitérés.)

On demande l'impression de l'adresse, l'insertion dans le procès-verbal, et que M. le président soit chargé d'écrire une lettre de satisfaction à ce régiment.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Une députation de la société des Sciences et Arts de Paris, qui se consacre à l'éducation de la jeunesse, est admise à la barre, et l'un de ses membres dit:

« Pénétrée du respect le plus profond, guidée par la confiance la plus vive, la société de sciences et arts vient réclamer la protection puissante de l'auguste Assemblée, dont l'œil vigilant par-

court l'espace immense de cet empire, et dont la main libérale répand les bienfaits sur tous les citoyens qui le composent.

« Cette société, Messieurs, dont vous avez vivifié l'âme par vos travaux, s'est senti assez de courage pour embrasser l'universalité des sciences et des arts; elle a pensé que rien ne pouvait être plus propre au développement et à la perfection des connaissances en tous genres, qu'une réunion de cinquante artistes et gens de lettres, dans le cœur desquels sont gravés en caractère de feu les décrets émanés de cette auguste Assemblée, et qui brûlent du désir d'y placer également celui que vous avez annoncé relativement à l'éducation nationale.

« Lycurgue, pour assurer le succès de ses lois, voulut qu'on les inculquât dans la mémoire des enfants. Celles qui vont nous gouverner sont trop identifiées avec le bonheur pour ne pas leur choisir de fidèles dépositaires. Où en trouver de plus sûrs que le cœur de la jeunesse française, qui a déjà le pressentiment de la jouissance inaltérable que vous lui préparez? Si les ressources de l'éducation se multiplient, c'est un avantage de plus pour les talents et les mœurs.

« Persuadés que tout citoyen est comptable de ses talents à la patrie, nous ne sommes unis que pour cultiver ces tendres années, dans lesquelles se fait l'ébauche du caractère, et où se gravent les traits qui, dans la suite, doivent former le citoyen honnête et instruit.

« Nous ne nous sommes pas dissimulé, Messieurs, l'étendue de la tâche pénible que nous avons à remplir; mais vous nous avez appris ce que nous devons être, tout ce que la patrie est en droit d'attendre de chacun de ses membres; votre exemple nous a prouvé que le travail était le plus doux des sacrifices, quand il s'agissait du bien public; aussi ne balançons-nous pas à vous assurer que la seule chose capable d'altérer ou plutôt d'anéantir notre zèle, serait la douleur de nous voir privés de votre suffrage, qu'il est glorieux de recevoir, et honteux de ne pas mériter. »

M. le Président répond :

« L'Assemblée nationale reçoit avec satisfaction l'hommage de citoyens utiles qui se consacrent à former une jeunesse, l'espoir de la patrie, et à embellir par les arts le cours d'une vie laborieuse. Vous secondez les desseins de l'Assemblée qui a tant fait pour cette jeunesse, et lui a préparé la liberté sans commotions, et le bonheur sans sacrifices. Formée d'après ses plans régénérateurs, cultivée par vos soins, elle développera les vertus d'une race généreuse, et présentera le tableau du rajeunissement moral du genre humain. L'Assemblée approuve votre patriotisme; elle vous accorde les honneurs de sa séance. »

M. Treilhard, *ex-président*, occupe le fauteuil en l'absence de M. le président, qui le quitte pour porter des décrets à la sanction.

M. le Président. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de décret sur l'organisation des Archives nationales.

M. Gossin, *rapporteur*, fait une lecture successive des articles qui restent à décréter.

L'article 10 concernant le traitement de l'archiviste est le seul qui donne lieu à discussion.

M. de Lachèze. Le dépôt que l'archiviste